

**MAIRIE de SORNAY****1 Place de la Mairie****71500 SORNAY**

Tél : 03.85.75.11.40

Fax : 03.85.75.41.35

Courriel : mairie-de-sornay@wanadoo.fr

SORNAY, le 15.07.2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 12 juillet 2016, à 20h30, sous la présidence de M. Christian CLERC, Maire, en séance ordinaire.

Représenté : Julien PRUDENT par Patrick PELLIGAND

Secrétaire de séance : Arnaud BOULAY

Le compte-rendu du 16.06.2016 est approuvé à l'unanimité.

Au préalable de la séance, le conseil consultatif des jeunes présente un projet de manifestation qui aurait lieu le 03.09.2016 : la Sornay Color 2016, un parcours d'obstacles agrémenté de passages colorés. Les membres du Conseil Municipal saluent cette initiative et assurent qu'en cas de déficit pour cette journée, une subvention exceptionnelle leur sera attribuée.

DEMANDE DE DOTATION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 71

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est prévu de créer un chemin piétonnier le long de la RD971 du bourg de Sornay en direction de Louhans - côté gauche de la route départementale.

Le point de départ se ferait en prolongement du trottoir existant au niveau du bief et du lotissement Carlot. La longueur totale du chemin piétonnier serait d'environ 600 mètres (566 mètres précisément) et se terminerait au niveau du carrefour Rue de l'Eglise / RD971. La largeur de ce chemin serait d'environ 1 mètre. Il permettrait d'assurer la sécurité des piétons et serait délimité en bordure par une bande d'herbe de 40 à 50 cm de large ainsi que par du mobilier urbain sur des portions spécifiques.

Monsieur le Maire présente un devis estimatif d'un montant de 37 389 € H.T soit 44 866.80 € TTC. Ces travaux d'aménagement étant éligibles au titre du produit des amendes de police pour l'année 2016, il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite auprès du Conseil Départemental 71 - Service de la Direction des Routes et Infrastructures, une subvention au titre du produit des amendes de police pour les travaux cités ci-dessus pour un montant total de 44 866.80 € TTC, demande une dérogation pour commencer les travaux avant l'obtention de la subvention, et autorise le Maire à présenter et signer les dossiers correspondants.

ETUDE DE DEVIS

Le Conseil Municipal prend connaissance de deux devis de toiture pour l'agrandissement du préau de l'école des garçons et valide la proposition de la société GUILLET de Montagny-Près-Louhans pour un montant de 18 831.54 € TTC.

Un plan de la cour de l'école de garçons est présenté avec plusieurs projets de mise en bitume dans le cadre de l'accessibilité concernant ce bâtiment scolaire.

Deux devis pour le remplacement de la chaudière défectueuse de la salle du foyer rural sont présentés. Au vu des deux propositions, le Conseil Municipal souhaite un complément d'informations techniques.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de sa séance d'élaboration du budget 2016 du 12.04.2016, le Conseil Municipal avait décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 300 € à la FNACA pour l'achat d'un drapeau. Il informe que la FNACA a récemment obtenu un devis pour le drapeau des anciens combattants d'un montant de 1588.08 € TTC. Au vu de ce devis, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant total de 1590 € au lieu de 1 300 € pour 2016. A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'attribution d'une subvention totale de 1590€ au lieu de 1300€.

AFFAIRES DIVERSES

-Le Conseil Municipal prend connaissance d'un tableau de simulation des tarifs de la redevance d'assainissement collectif. En effet, il conviendra lors d'une prochaine séance de revoir la méthode de calcul de celle-ci :

- pour se conformer à la nouvelle réglementation en vigueur
- pour rééquilibrer le budget assainissement suite à des travaux sur la station d'épuration ayant engendré une augmentation de la facturation SAUR à la commune sur l'exercice 2015

-Les comptes-rendus des conseils d'écoles sont présentés.

- Il est proposé que le sachet de friandises offert aux écoliers par la Municipalité à Noël soit remplacé par un présent d'une autre forme. Une réflexion est en cours à ce sujet.

- Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours 71. Le SDIS a informé qu'une réflexion est en cours au niveau de 5 centres de secours en Saône-et-Loire dans le but de réduire ses coûts de fonctionnement. Un projet de fusion avec le CIS de Louhans est envisagé. La Municipalité prend acte de cette décision mais demande au préalable qu'une mutualisation des effectifs de Sornay soit réalisée avec Louhans, qu'un chef de centre soit nommé à Sornay, et que les effectifs de Sornay soient plus souvent associés au centre de Louhans pour les différentes opérations dont il a la compétence. Cette fusion est prématurée et ne pourra être envisagée que lorsque la mutualisation des effectifs sera complètement effective et réussie et bien entendu avec l'accord du centre de Sornay. Un point sur la situation sera présenté à l'automne, avant la prise de décision du SDIS 71. La Municipalité restera très attentive au traitement de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H45 mn.

**Le Maire de Sornay,
Christian CLERC**

